



CTL du 18 juin 2020

*Administration : V Gabelle, O Carrizey, F Lechevalier, F Gayton-Segret, F Devos
secrétariat : M Froment, S Toulzac*

Déclaration liminaire au CTL du 18 juin 2020

Madame la Présidente,

La pandémie du Corona-virus a été l'occasion de vérifier le rôle des services publics tant décriés quelques semaines auparavant. Les fonctionnaires se sont engagés à maintenir la réalisation de leurs missions avec un haut niveau de qualité. Loin du fonctionnaires-bashing, les agents du service public étaient salués même par leur propre Direction.

Si le dévouement sans borne des agents publics était applaudi pour les personnels de santé, les agents de la DGFIP ont également répondu présents. Rappelons que les trésoreries hospitalières sont restées ouvertes, les dépenses des collectivités locales ont pu être payées sans que le global de paiement explose, les actes ont continué à être enregistrés, les aides aux entreprises en difficulté ont été réglées et la campagne IR a pu être menée malgré l'absence de réception du public.

La DG et les Directions locales ont remercié régulièrement les agents placés sous leur autorité pour le travail accompli que ce soit en présentiel ou en télétravail.

Mais les paroles ne coûtent rien ; le couperet est tombé avec l'ordonnance DUSSOPT sur le vol des congés : considérer la mise en confinement comme des congés est scandaleuse !

Faut-il rappeler que les parents chargés de famille ont dû assurer la continuité pédagogique ?

Faut-il rappeler que la mise en confinement n'a pas été un choix des agents mais une décision politique visant à réduire le nombre d'entrées dans les services d'urgences ?

Faut-il rappeler que les agents fragiles risquent encore aujourd'hui leur vie s'ils entrent en contact avec le virus ?

Faut-il rappeler que la DGFIP n'a pas été en mesure de doter chaque agent d'un ordinateur portable alors qu'elle vante la dématérialisation à-tout-va ?

Faut-il rappeler que FO DDFIP 87 a dû dénoncer auprès de la DG le taux de présence trop élevé au SIP de Limoges alors que les conditions sanitaires n'étaient pas optimales et malgré les consignes du DG ?

Et après ce vol de jours de repos, la DG décide d'introduire l'iniquité entre ses agents ayant travaillé avec une prime odieuse de 1000€ ou de 330€ qui ne sera pas distribuée à tous les présents !

Madame la Présidente, il serait grand temps que la DGFIP reconnaisse financièrement la qualité des agents qui la font fonctionner et non qu'elle les méprise comme elle le fait depuis de nombreuses années avec le gel du point d'indice, la diminution des promotions internes et les suppressions d'emplois qui dégradent, chaque jour un peu plus, leurs conditions de travail.

Madame la Présidente, pour FO DGFIP 87 le monde d'après ne doit être le monde d'avant en pire mais doit permettre la mise en place d'un service public de qualité pour tous y compris les plus démunis.

Semaine du 8 au 12 juin 2020

Situation des effectifs DDFIP87 – COVID19

Date	Effectifs présents dans les services	Agents disposant d'un équipement télétravailleur	Services Fermés	Effectifs en A.S.A	Agents malades ou en suspicion de COVID19
08/06/20	392	136	0	11	1
09/06/20	411	139	0	10	1
10/06/20	395	139	0	6	1
11/06/20	424	138	0	8	1
12/06/20	387	138	0	10	1

Après lecture des liminaires de FO, CGT et CFDT-CFTC, la Présidente considère que des propos insultants ont été tenus dans ces liminaires envers les agents qui ont exercé leurs missions pendant la période pandémique rendant possible la sortie des rôles aux dates prévues.

Elle remercie également les agents du BIL qui ont permis l'installation des plexiglas et la répartition du matériel d'hygiène. Elle regrette également que les messages sur l'autocommutateur ne puissent être changé rapidement (la modification nécessite toujours l'intervention d'un prestataire extérieur).

Elle rappelle que les sites pouvaient accueillir du public sur rendez-vous dans les situations d'urgence. Elle précise d'ailleurs que suite à l'intervention du Président de la République, le Directeur Général envisage la réouverture au public pour le 22/06. L'idée pour Cruveilhier est de limiter l'accueil au rez-de-chaussée pour les particuliers et les professionnels, seulement 10 personnes à la fois dans le hall, avec mise à disposition de gel hydroalcoolique, fléchage et port du masque recommandé pour tous (usagers et agents). Pour les petites structures, un usager à la fois dans les zones d'accueil.

La grande inconnue reste le flux d'usagers attendus.

Pour les OS, l'inquiétude est grande quant à la mission de filtrage reposant sur un agent ou un vacataire. Même si la plus grande sérénité est de rigueur, les OS craignent quelques débordements de la part des usagers qui ont trouvé rideau baissé (et pour cause) pendant la campagne IR.

La Présidente justifie l'ordonnance sur le vol des congés par la nécessité de reprendre l'activité économique dans les meilleurs délais ; le service RH a adressé à chacun un message indiquant les prélèvements effectués sur les 2 périodes :

- du 17/03 au 16/04 : 431 agents en ASA,
390 auront des retenus
126 n'en auront aucune
55 % des agents se verront retenir entre 0,5 et 2,5j
la retenue de 5jours portent sur 20 agents

- du 17/04 au 31/05 : 397 agents en ASA,
342 agents n'auront aucune retenue
7 % des agents se verront retenir entre 2,5 et 5jours

Les agents ont jusqu'à lundi 22/06 pour transmettre leur réclamation.

La prime COVID sera composée de seulement 2 niveaux pour la DG , qui se repose sur les chefs de service pour l'attribuer selon leur mérite ; La Direction a remanié les listes en rajoutant quelques noms. La prime de 330€ concerne les missions non prioritaires. Le temps de présence retenu est de 37 jours ouvrés que ce soit pour le télétravail ou le présentiel.

Ainsi, la répartition pour la DDFIP 87 est la suivante :

- 5 % berkanis
- 13 % agents C
- 46 % contrôleurs
- 16 % inspecteurs
- 20 % A+

Par ailleurs, la Présidente a confirmé la reprise des concertations sur le Nouveau Réseau de Proximité après le second tour des municipales. Et, elle va se faire confirmer l'accord des candidatures pour la démétropolisation.

L'ordre du jour a pu être abordé après une pause afin de permettre l'aération des locaux.

1. Approbation des procès verbaux des CTL des 6 et 12/12/2019

Vote pour : FO + CFDT-CFTC

Solidaires et CGT ont refusé de participer au vote suite au boycott.

2. Travail à distance entre le SIP-SIE de Saint Yrieix la Perche et le SIE de Limoges

La Présidente rappelle que cette pratique est permise grâce à l'environnement web et la circulaire de 2016.

Ce travail concernera le traitement des AVISIR et de GESPRO ;

La Direction justifie sa décision au motif que les professionnels traitent majoritairement en dématérialisation et que l'exercice de la mission sera moins fragile à Limoges qu'à Saint-Yrieix car exercé par un seul agent actuellement.

Pour FO DGFIP 87, la fragilité de la mission n'est qu'une excuse pour déshabiller le SIE de St-Yrieix et à terme de transférer la totalité des missions sur Limoges. Rappelons que ce sont les petites structures qui ont pu travailler dans les meilleures conditions pendant la pandémie et non les gros sites. Aucun enseignement n'est tiré de la période que nous venons de vivre et le monde d'avant reprend de plus belle ! C'est la mort annoncée du SIE de St-Yrieix

Vote :

contre : FO + CGT + Solidaires

abstention : CFDT-CFTC

3. Accueil exclusif sur rendez-vous au SIP de Bellac

Il s'agit d'introduire la possibilité de l'accueil sur rendez-vous en plus de l'accueil classique. En conséquence, les horaires d'ouverture au public seront modifiées. L'accueil aura

exclusivement lieu dans le hall. Initialement prévu au 01/07, il est avancé au 22 juin pour plus de lisibilité pour les usagers.

De plus, conformément à la circulaire SRP 158-2014 du 22 octobre 2014, la trésorerie de Bellac adoptera, dans une logique d'homogénéité, les mêmes horaires que ceux du SIP de Bellac.

Vote :

contre : FO + CGT + Solidaires

Abstention : CFDT-CFTC

4. Modification des horaires d'ouverture au public : SIP de Bellac, Trésorerie de Bellac, Trésorerie de Saint Léonard de Noblat, Trésorerie de Basse-Marche, Trésorerie des Hôpitaux de Haute-Vienne

Il s'agit majoritairement d'aménager les horaires d'ouverture de ces trésoreries avec une mise en œuvre au 01/07 pour 3 d'entre-elles (cf point 3).

FO DGFIP 87 a rappelé que ces aménagements d'ouverture n'étaient que la conséquence des suppressions massives de personnel conditionnant le choix entre la réception du public ou la réalisation des missions.

vote :

Pour : CFDT-CFTC

Abstention : FO

contre : CGT + Solidaires

5. Plan de Reprise d'Activité – COVID-19

Au 16/06, seulement 7 agents étaient placés en ASA et 55 en télétravail.

100 % du niveau 2 est réalisé et environ 71 % du niveau 3 est atteint.

FO DGFIP 87 a rappelé les propos du DG : la réalisation du PRA est soumise aux conditions d'accueil des agents ; chaque direction avance à pas comptés : la reprise n'est pas une course ; la santé des agents doit être privilégiée.

6. Présentation du budget 2020 de la DDFIP de la Haute-Vienne et de l'exécution budgétaire 2019

Budget 2019 :

F Devos rappelle que la DDFIP 87 est un service prescripteur et souligne le rôle du service BIL sur cette mission. Comme les années précédentes, des économies sont réalisées sur l'affranchissement car CLIC-ESI réalisé par l'ESI n'est toujours pas refacturé.

De même, la fermeture des postes comptables permet une économie des loyers.

D'autres économies sont réalisées sur les toners par la passation du nouveau marché SOLIMP3 et sur les fournitures de bureau grâce à un logiciel développé par l'ESI de Limoges.

FO DGFIP 87 a dénoncé le marché SOLIMP3 et le matériel attribué : la qualité de scannage est de moindre qualité et le temps d'arrivée sur les boites mail rallongé.

Budget 2020 :

	2020		2019		Evolution
	AE	CP	AE	CP	
A - DOTATIONS DE 1er NIVEAU	2 155 030	2 155 030	2 140 144	2 140 144	0,70%
<i>Dont part locaux</i>	678 651	678 651	714 272	714 272	-4,99%
<i>Dont part agents</i>	1 476 379	1 476 379	1 425 872	1 425 872	3,54%
<i>Dont arbitrage DDG</i>	0	0	0	0	
B - VARIATION COMPLEMENTAIRE d'AE (baux et marchés pluriannuels)	-136 070		-109 028		
C - REFACTURATION ANTICIPEE DES FLUIDES (90% de la refacturation 2017)	-176 045	-176 046	-174 094	-174 094	
D - DOTATIONS DE 2ème NIVEAU *	117 843	117 843	146 560	146 560	-19,59%
<i>D1 - Frais de stages</i>	79 244	79 244	77 381	77 381	
<i>D2 - Frais de changement de résidence</i>	12 487	12 487	8 222	8 222	
<i>D3 - Frais de poursuite et de contentieux (hors huissiers)</i>	16 313	16 313	29 610	29 610	
<i>D4 - Frais de commission cartes bancaires</i>	3 481	3 481	13 627	13 627	
<i>D5 - Remises diverses</i>	0	0	11 948	11 948	
<i>D6 - Déplacements CAPISTES nationaux</i>	0	0	0	0	
<i>D7 - Location de salles de concours</i>	6 318	6 318	5 772	5 772	
E - BUDGET GLOBAL (A + B + C + D)	1 960 758	2 096 828	2 003 582	2 112 610	-2,14%

** la DGF de 2ème niveau étant réajustée en cours d'année en fonction des dépenses réelles de certains secteurs (formation professionnelle, changement de résidence etc), une comparaison en début d'année n'est pas pertinente et les chiffres sont indiqués pour information.*

La nouveauté est la création des Engagements Juridiques programmés mais leur réalisation est très chronophage. Les dépenses de matériel liées au CORONA ne seront pas couvertes par la DG. Mais, d'ores et déjà la DISO a reversé 1 348 € sur sa réserve.

La DDFIP 87 continuera en 2020 son programme de travaux d'amélioration de son patrimoine immobilier. De nouveaux travaux ne sont pas réalisables faute de moyens humains pour les suivre.

7. Tableau de bord de veille sociale 2019

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Pour rappel, les indicateurs socles sont :

- Le taux de couverture des effectifs augmente (
- Le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours augmente
- Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps augmente
- Le nombre des écrêtements des horaires variables diminue
- Le volume horaire écrêté diminue
- Le taux de rotation des agents augmente

Les indicateurs complémentaires, déterminés avec les OS, sont :

- Moyenne d'âge des agents par service augmente
- Nombre d'arrêts ou de jours pour congés maladie ordinaire augmente
- Nombre de demande de mutations déposées et non satisfaites diminue
- Nombre de réunions de services diminue

8. Bilan du télétravail 2019

Cette première campagne présentait un calendrier spécifique à l'année de démarrage puisque la note prévoyait une convention sur une durée maximale de 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- les activités d'un agent doivent pouvoir être exécutées à distance, depuis son domicile
- obligation d'assurer un fonctionnement continu, fluide et régulier du service, et d'exécuter dans les meilleures conditions les missions du service
- Autonomie de l'agent
- Le chef de service s'assure que la mise en place du télétravail ne perturbera pas le fonctionnement du collectif de travail.

Les principaux motifs de demande sont :

- Convenance personnelle : meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée
- Éloignement domicile-travail
- Organisation vie familiale
- Meilleure concentration, optimisation de l'activité professionnelle
- Réduire temps de garde des enfants

De plus, le médecin de prévention peut motiver certaines demandes.

Les conventions actuelles courent jusqu'au 30/11/2020.

La prochaine campagne de recensement est subordonnée au nouveau décret pour lequel la direction locale attend la circulaire d'application.

Le télétravail durant la période pandémique donnera lieu à un bilan particulier.

9. Questions diverses

Les ASA du confinement ne donneront pas lieu à RTT et seront décomptées sur 2021.

La note sur la rupture conventionnelle était évoquée en CTR avec les OS nationales ; la direction locale attend sa déclinaison.

Campagne de notation : restent quelques entretiens à finaliser. La fin est proche.

Compte tenu de la suppression des CAPL, une réunion d'information aura lieu le 30/06.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO DGFIP 87. Le projet sera publié le 01/07/2020.

En fin de séance, la Direction nous a indiqué que le site Cruveilhier ouvrira ses portes au public le 23/06.

séance levée à 15h15

Vos représentantes en CTL : Lydie Peyrichout et Nathalie Roos

Prologue

Et, alors que le 18 juin, la séance n'a été levée qu'à 15h15, bien que la question des horaires d'ouverture et des risques encourus par l'agent chargé du filtrage a été évoquée, la Direction n'a jamais abordé la modification des horaires d'ouverture au public sur le site de Cruveilhier. Mais, le 19, un mail a été adressé à vos représentants de personnel pour demander de voter sur ce point, hors de tout cadre juridique. Est-ce cela le dialogue social de la nouvelle directrice ?

Voici donc la réponse rédigée par l'intersyndicale :



Madame la Directrice,

Par courriel du vendredi 19 juin 2020 à 11h13, vous sollicitez les représentants du personnel élus en CTL afin d'approuver la modification des horaires du CDFIP de Limoges, ce à compter du 23 juin prochain, jour de réouverture au public.

Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour du CTL du 18 juin dont la séance a été levé à 15h15.

Nous ne nous prononcerons pas sur le fond.

Par contre, à notre connaissance, aucune autorisation administrative n'a été sollicitée.

Aucun groupe de travail inter-service n'a été réuni afin de valider ce projet.

Quid de la consultation des personnels et de tous les chefs de service concernés.

Votre demande est à l'unanimité plus que surprenante, eu égard à la teneur des nombreux échanges qui ont été abordés au cours du dernier CTL.

Votre proposition touche à l'organisation et au fonctionnement des services, et de ce fait doit être inscrite à l'ordre du jour d'un CTL.

Par conséquent, vous ne serez pas surprise que l'intersyndicale CFDT/CFTC, SOLIDAIRES, CGT, FO vous oppose une fin de non-recevoir et refuse donc votre proposition.

Bien cordialement,

Les représentant(e)s de l'intersyndicale élu(e)s en CTL